



Ordre des géologues
du Québec

1117, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 912
Montréal, Québec H3B 1H9

Téléphone : (514) 278-6220

Télécopieur : (514) 278-7591

Courriel : info@ogq.qc.ca

Portail : www.ogq.qc.ca

COMMUNIQUÉ

Le 21 mars, 2007

L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC RECOMMANDE LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES GÉOLOGUES

MONTRÉAL, Québec – Le 31 juillet 2005, l'Ordre des géologues a transmis aux autorités compétentes une demande de modification de la Loi sur les géologues. La modification vise à assurer la protection du public ayant recours à des services professionnels concernant l'eau souterraine, l'environnement et l'aménagement. L'Ordre a déposé un mémoire en appui à sa demande le 29 septembre 2006.

Ce projet vise à corriger une situation qui permet à des personnes qui ne sont pas des géologues d'offrir au public des services en géologie pour :

- l'évaluation de la contamination ou la migration des contaminants dans les terrains;
- l'aménagement et la protection des captages et des nappes d'eau souterraine;
- l'évaluation des risques naturels des terrains tels les glissements ou les inondations.

Dans la situation actuelle, de toutes les juridictions nord-américaines où existe un encadrement professionnel de l'exercice de la géologie, seul le Québec n'encadre pas l'exercice dans ces domaines essentiels à la protection de la santé et sécurité du Public.

MISSION DE L'ORDRE : L'Ordre des géologues a été créé par la Loi sur les géologues entrée en vigueur le 22 août 2001. La mission de l'Ordre des géologues est la protection du public par l'encadrement de l'exercice des géologues et la surveillance de l'exercice en géologie. L'Ordre accomplit sa mission avec les outils disponibles par le Code des professions. L'Ordre s'acquitte de sa mission en contrôlant la compétence et l'exercice des géologues et en contrôlant l'exercice illégal de la profession.

L'exercice des géologues vise d'une part à concourir à découvrir et exploiter les ressources minérales, énergétiques et hydrauliques de la Terre, et, d'autre part, à améliorer l'environnement humain et la sécurité du public dans le cadre de l'implantation d'ouvrages et d'aménagements, de la prévention des risques des terrains et de l'eau souterraine, et de la réhabilitation des terrains et de l'eau souterraine.

Pour des informations additionnelles ou pour consulter le mémoire, allez à : www.ogq.qc.ca

Contact :

Alain C. Liard, géo., M. Sc.
(514)-278-6220



Ordre des géologues
du Québec

1117, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 912
Montréal, Québec H3B 1H9

Telephone: (514) 278-6220

Fax: (514) 278-7591

E-mail: info@ogq.qc.ca

Web: www.ogq.qc.ca

PRESS RELEASE

March 21, 2007

THE ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC RECOMMENDS CHANGES TO THE GEOLOGISTS' ACT

MONTRÉAL, Québec – On July 31, 2005, the Ordre des géologues submitted to the competent authorities a recommendation that the Geologists' Act be modified. The proposed modification is aimed at ensuring adequate protection of the public having recourse to professional services concerning ground water, environment and land use. Subsequently, the Ordre produced a memoir dated September 29, 2006, in support of its request.

The project is meant to correct a situation whereby persons without appropriate qualifications are allowed to offer to the public services in geology concerning:

- the assessment of land contamination or migration of contaminants;
- the installation of water wells and the protection of aquifers;
- the assessment of natural hazards of terrain such as landslides or floods.

In the present situation, of all north-American jurisdictions with registration of geologists and control of practice of geology, only in Quebec are these domains essential to protection of health and safety of the public not controlled.

MISSION: The Ordre des géologues was created by the Geologist's Act which came into force on August 22, 2001. The mission of the Ordre des géologues is to protect the public through the control of the practice of geologists and the surveillance of practice in geology. The Ordre accomplishes its mission with the tools available under the Professional Code of Quebec. The Ordre performs its mission by controlling the competency and practice of geologists and enforcing against illegal professional practice.

The practice of geologists is aimed on one hand at supporting the discovery and exploitation of the mineral, energy and hydraulic resources of the earth, and, on the other hand, at improving the human environment and public safety through the siting of works and constructions, the prevention of hazards from terrain or to groundwater, and the rehabilitation of terrains and groundwater.

For additional information or to consult the Memoir, go to: www.ogq.qc.ca

Contact :

Alain C. Liard, géo., M. Sc.
(514)-278-6220